



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4235

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnes reçues au CAPES mais figurant sur la liste complémentaire créée par le jury du concours de 1997 en raison de la forte diminution du nombre de postes offerts. Ainsi par exemple, pour ce qui concerne le CAPES externe de mathématiques, le taux de suppression des postes s'élève à 42 % (1 154 postes en 1997 contre 2 000 en 1996) et, après les désistements, 144 personnes figurent encore sur la liste complémentaire et s'inquiètent légitimement sur leur avenir. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur leur cas et, d'une part, si ces reçus, actuellement en attente, peuvent espérer bénéficier d'un poste et, d'autre part, quelle est la durée de validité de leur concours et, notamment, s'ils peuvent être certains d'obtenir un poste en 1998 sans avoir à repasser les épreuves.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lemoine](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4235

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3254

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4645